

## L'Église catholique et l'enseignement de l'estime. Discours sur le judaïsme et relations avec les Juifs en Belgique et en France de 1965 à 2000

Thérèse Hebbelinck

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cmc/376>

DOI : 10.4000/cmc.376

ISSN : 2684-3080

### Éditeur

Fondation de la Mémoire Contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2014

Pagination : 219-233

ISSN : 1377-1256

### Référence électronique

Thérèse Hebbelinck, « L'Église catholique et l'enseignement de l'estime. Discours sur le judaïsme et relations avec les Juifs en Belgique et en France de 1965 à 2000 », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine* [En ligne], 11 | 2014, mis en ligne le 05 novembre 2019, consulté le 15 septembre 2020.  
URL : <http://journals.openedition.org/cmc/376>

---

## Présentations de thèses doctorales

### **Thérèse Hebbelinck, *L'Église catholique et l'enseignement de l'estime. Discours sur le judaïsme et relations avec les Juifs en Belgique et en France de 1965 à 2000.***

Université catholique de Louvain, 2013 (directeurs : profs. Jean-Pierre Delville et Michel Dumoulin).

L'intitulé de notre recherche – « L'Église catholique et l'enseignement de l'estime » – fait écho à l'expression « enseignement du mépris » utilisée par l'historien français Jules Isaac pour qualifier l'enseignement de l'Église à l'égard des Juifs au cours des siècles passés. Au cours de l'histoire, l'Église s'est définie par rapport aux Juifs par le biais de ce qu'on a appelé la théologie de la substitution : l'Église considérait qu'elle avait remplacé dans le plan divin le peuple juif, car ce dernier avait failli dans sa mission en ne reconnaissant pas Jésus ; Dieu avait scellé une nouvelle alliance dans le sang de Jésus et l'ancienne alliance faite avec les Juifs était révoquée ; les Juifs étaient punis parce qu'ils n'avaient pas reconnu en Jésus le Messie et étaient condamnés à vivre en Diaspora ; leur subsistance dans un état d'infériorité avait pour but d'attester de la vérité et de la supériorité du christianisme ; ils étaient considérés comme les « portelivres » (témoins par leurs écritures que les chrétiens n'avaient pas inventé les prophéties au sujet de Jésus) ; pour couronner le tout, s'était mise en place l'idée selon laquelle ils étaient déicides, car ils avaient mis à mort Jésus, fils de Dieu (cf. l'évêque Méliton de Sardes, II<sup>e</sup> siècle). Cette théologie de la substitution, bien qu'elle n'ait jamais été entérinée par le Magistère, marqua la théologie catholique pendant près de vingt siècles.

En 1948, un historien français, Jules Isaac, publia un ouvrage (commencé pendant la guerre) intitulé *Jésus et Israël*. Il y recherchait les causes de l'antisémitisme. Dans ce livre, il montrait combien le christianisme était enraciné dans la religion juive et appelait à réviser l'enseignement traditionnel de l'Église concernant les Juifs. Il dénonça une nouvelle fois cet enseignement dans *L'enseignement du mépris* pu-

blié en 1962. L'historien français ne se contenta pas de dénonciations dans des livres, il interpella le pape Jean XXIII – qui avait convoqué le concile de Vatican II – pour lui demander de mettre un terme à cet « enseignement du mépris » lors du concile. Cinq ans plus tard, le 28 octobre 1965, Vatican II promulguait la déclaration *Nostra Aetate* (sur l'Église et les autres religions) qui, dans son paragraphe 4, abordait les relations avec les Juifs. Ce texte marqua le début d'un enseignement officiel de l'Église à l'égard des Juifs et de la religion juive : d'un enseignement qui se voulait désormais « de l'estime ».

À travers notre recherche, nous avons voulu voir si le tournant à 180 degrés inauguré par le concile d'un enseignement du mépris vers un enseignement de l'estime fut réellement poursuivi dans les décennies qui suivirent. Le terme de notre recherche fut l'année 2000 qui clôturait une première étape du rapprochement officiel de l'Église avec les Juifs. Au cours du mois de mars 2000, le pape Jean-Paul II se rendit au Mur du Temple de Jérusalem. Il déposa une prière de repentance, lue quelques jours auparavant à Rome, entre les pierres et caressa celles-ci. Ce geste symbolique fut interprété comme la demande de pardon du pape aux Juifs pour les siècles d'« enseignement du mépris ».

Nous avons étudié cette période à travers deux pays : la Belgique et la France. Ce choix s'est expliqué par différentes raisons : notre mémoire de fin d'études portait déjà sur une problématique similaire concernant la France et la Belgique ; au cours de cette première recherche, nous avons pu découvrir combien la France était à la pointe dans le dialogue avec les Juifs grâce à une culture interreligieuse intense et au travail acharné de personnalités telles que Jean Dujardin ou Jean-Marie Lustiger. L'étude de la Belgique nous est apparue elle aussi intéressante, car ce pays offre la possibilité d'un contact avec les acteurs locaux avec qui nous sommes en dialogue confiant. Par ailleurs, ces deux pays ont été – au cours des années étudiées – tantôt éloignés en ce qui concerne les problématiques liées aux relations entre Juifs et catholiques (deux commissions ecclésiales fort différentes, des fonctionnements ecclésiaux distincts, etc.), tantôt proches. Différentes « affaires » eurent des répercussions importantes dans ces deux aires géographiques dont la plus connue est celle du carmel d'Auschwitz.

Nous pouvons découper la période 1965-2000 en deux temps, dont l'année charnière est le début du pontificat de Jean-Paul II en 1978.

## **De 1965 à 1977**

### ***Mise en place des comités et commissions spécialisées dans les relations Juifs-catholiques***

Après le concile et pour répondre à l'injonction de *Nostra Aetate* – « du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux Juifs, le concile veut encourager et recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelles, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques ainsi que d'un dialogue fraternel » – se sont mises progressivement en place des commissions spécialisées pour les relations avec les Juifs. Rome créa le Bureau du Vatican pour les relations avec les Juifs en 1967 (dépendant du Secrétariat pour l'unité des chrétiens) devenu en 1974 la Commission du Saint-Siège pour les Relations religieuses avec les Juifs. La Belgique et la France mirent elles aussi en place leur structure particulière au sein de leurs conférences épiscopales-respectives : la Commission nationale catholique belge pour les Relations avec le Judaïsme (CNCJ) en Belgique, créée en 1968, et le Comité épiscopal français pour les Relations avec le mondejuif (CERJ) en France, créé en 1969. La distinction essentielle entre ces deux instances est que la première ne compte pas d'évêque en son sein et dépend de la Commission nationale pour l'œcuménisme tandis que la seconde comporte des évêques et est dès lors un comité épiscopal. Ces statuts différents eurent des répercussions importantes dans l'histoire des relations entre Juifs et catholiques dans les deux pays.

Les buts essentiels de ces instances sont : de mettre en pratique et de développer les conclusions de la déclaration *Nostra Aetate* de Vatican II ; de coopérer avec les organisations internationales (catholiques, protestantes et autres) pour les rapports entre les chrétiens et les Juifs ; d'être un organe représentatif qui peut prendre part contre toute forme d'antisémitisme religieux, par exemple dans la prédication, l'enseignement, la presse, la radio et la télévision ; de sensibiliser l'Église catholique au monde juif en promouvant les rapports entre les

chrétiens et les Juifs et en encourageant dans les milieux chrétiens une connaissance objective et respectueuse du judaïsme ; de s'abstenir de tout genre de prosélytisme<sup>1</sup>. Dans notre thèse, nous avons particulièrement étudié ces instances représentatives des hiérarchies catholiques des deux pays (étude de leur fonctionnement, de leurs travaux et réalisations, de leurs initiatives et de leur influence sur les évêques et sur les fidèles, etc.) mais également divers lieux d'Église mis en place afin de promouvoir le nouvel enseignement de l'estime tel le Service d'Information et de Documentation Juifs et Chrétiens (ou SIDIC, né en 1969 à Paris) et le Service de documentation (créé en 1970 à Bruxelles), tous deux tenus par les Sœurs de Sion. La création et l'histoire des nombreux groupes de dialogue entre Juifs et catholiques (à l'image de l'Amitié judéo-chrétienne) furent en revanche beaucoup moins étudiées, car il ne s'agit pas à proprement parler de lieux "catholiques" mais plutôt de lieux de rencontre interreligieux.

### ***Amorce d'une réflexion dans l'Église catholique sur les liens unissant Juifs et catholiques***

Dès leur création, la CNCJ et le CERJ eurent à cœur de compléter *Nostra Aetate*. En effet, beaucoup de voix s'étaient élevées après le concile pour louer ce texte mais aussi pour faire remarquer qu'il ne disait pas tout (rien n'était dit sur la Shoah, ni sur l'État d'Israël) et qu'il fallait poursuivre la réflexion entreprise au concile. Rome avait promis de donner des orientations destinées à expliquer aux fidèles comment mettre en pratique ce document conciliaire. Les orientations romaines tardant, plusieurs pays publièrent avant Rome leurs propres lignes de conduite pour les relations avec les Juifs. La Belgique et la France publièrent chacune leur document : *Les 18 thèses* (Belgique)<sup>2</sup> et *Les orientations pastorales* (France)<sup>3</sup>. Ces documents marquèrent

---

<sup>1</sup>Kadoc (Louvain), *Institutum Iudaicum*, 15.1 (5), Document de la Conférence des évêques de Belgique sur la Sous-commission pour les rapports entre les chrétiens et les juifs ; Paris, AHAP, *Judaïsme*, 3S3, statuts du CERJ.

<sup>2</sup>*Dix-huit thèses théologiques*, dans *Bijdragen*, 37 (1976), pp. 4-8.

<sup>3</sup>Comité épiscopal français pour les relations avec le Judaïsme, *L'attitude des chrétiens à l'égard du judaïsme. Orientations pastorales*, dans *Documentation catholique* (D. C.), 70, 1631 (6/05/1973), pp. 419-422.

l’amorce d’une réflexion théologique sur le lien entre Juifs et chrétiens. Le document français allait d’ailleurs fort loin : ses dires concernant la permanence de l’existence juive<sup>4</sup> et concernant la terre d’Israël<sup>5</sup> ne manquèrent pas de susciter la polémique.

À ce sujet, il faut être bien conscient que *Nostra Aetate* constituait une révolution pour l’Église. Cette déclaration inaugurerait un nouveau discours qui se voulait positif à l’égard des Juifs, mais cette révision ne manquait pas de poser d’épineuses questions pour la foi catholique, dont voici un bref aperçu. Avant, l’Église justifiait la dispersion des Juifs à travers le monde, quel sens devait-elle donner aujourd’hui à leur rassemblement en terre d’Israël ? Auparavant, l’Église justifiait la permanence du peuple juif en disant qu’il attestait de la vérité du christianisme ; désormais l’enseignement du mépris ayant été révoqué, quel sens positif donner à la pérennité de ce peuple au côté des chrétiens ? Avant, l’Église estimait qu’il fallait convertir les Juifs ; maintenant elle est opposée à tout prosélytisme. Alors comment comprendre l’injonction retrouvée en Matthieu 28 : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » ? Ces questions (et bien d’autres encore) sont loin d’être entièrement résolues, comme nous l’avons montré dans notre thèse.

Outre la réflexion théologique, la volonté de modifier l’enseignement de l’Église à l’égard des Juifs devait aussi se traduire dans la catéchèse et la liturgie. Cela nécessita d’être particulièrement attentif à toute résurgence de trace d’antijudaïsme dans les textes ecclésiaux, que ce soit dans des manuels de catéchèse, des missels, des homélies, des

---

<sup>4</sup> « Contrairement à ce qu’une exégèse très ancienne mais contestable a soutenu, on ne saurait déduire du *Nouveau Testament* que le peuple juif a été dépouillé de son élection. L’ensemble de l’Écriture nous incite au contraire à reconnaître dans le souci de fidélité du peuple juif à la Loi et à l’Alliance le signe de la fidélité de Dieu à son peuple. » Et encore : « Israël et l’Église ne sont pas des institutions complémentaires. La permanence comme en vis-à-vis d’Israël et de l’Église est le signe de l’inachèvement du dessein de Dieu. Le peuple juif et le peuple chrétien sont ainsi dans une situation de contestation réciproque ou, comme dit saint Paul, de “jalousie” en vue de l’unité (Rm 11, 14; cf. Dt 32, 21). »

<sup>5</sup> « Il est actuellement plus que jamais difficile de porter un jugement théologique serein sur le mouvement de retour du peuple juif sur “sa” terre. En face de celui-ci, nous ne pouvons tout d’abord oublier en tant que chrétiens le don fait jadis par Dieu au peuple d’Israël d’une terre sur laquelle il a été appelé à se réunir. » « Ils [les chrétiens] doivent tenir compte de l’interprétation que donnent de leur rassemblement autour de Jérusalem les juifs qui, au nom de leur foi, le considèrent comme une bénédiction. »

Bibles, des lectionnaires, etc. Les commissions ecclésiales et des instances telles le SIDIC furent particulièrement sensibles à cette problématique au cours des années étudiées. Changer les mentalités prend du temps. Afin d’œuvrer en ce sens, ces organismes eurent recours à différentes “stratégies” : publications de revues ; organisations de cours ; création de lieux pour promouvoir cet enseignement (Service de documentation en Belgique, SIDIC en France) ; formation des catéchistes, professeurs, prêtres.

### ***Début de contact entre Juifs et catholiques***

Une des premières priorités des instances ecclésiales de dialogue avec les Juifs fut de se mettre en contact avec les instances juives de leur pays respectif<sup>6</sup>. Même si au départ ces relations furent marquées par une réticence et par une peur côté juif, progressivement des contacts s’établirent et des liens se nouèrent. Une des premières rencontres entre sœur Bénédicte et le grand rabbin Kaplan (en 1966) fut à cet égard significative. La religieuse portait l’habit et le grand rabbin lui demanda le nom de sa congrégation. À l’évocation de « Notre-Dame de Sion », il eut un mouvement de recul et dit s’en méfier beaucoup<sup>7</sup>.

Au cours de ces premières années post-conciliaires, on ne pouvait pas encore parler de “vrai dialogue”. Celui-ci ne pouvait pas naître du jour au lendemain. Les Juifs ne pouvaient pas oublier les siècles d’“enseignement du mépris” suite à une “simple” déclaration conciliaire. Il fallut du temps pour que la confiance s’établisse. À cet égard, la phrase du grand rabbin Kaplan à sœur Bénédicte lors de la rencontre de 1966 était révélatrice : « une hirondelle ne fait pas le printemps »<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Des contacts avaient déjà été établis de manière officieuse à l’époque du concile, mais désormais les liens étaient institutionnels et officiels.

<sup>7</sup> P. Berger Marx, *Les relations entre les juifs et les catholiques dans la France de l’après-guerre. 1945-1965*, Paris, 2009, p. 477.

<sup>8</sup> *Ibid.*, Dossier non publié réalisé par Béatrice Iréhu et qui comprend les témoignages entendus en date du 23/02/1986 pour célébrer les 20 ans de *Nostra Aetate* et de la fondation du SIDIC, 69 p. : témoignage de sœur Bénédicte, p. 18 (dossier consulté au SIDIC de Paris).

## ***Lutte contre l'antisémitisme***

Un quatrième domaine dans lequel les commissions ecclésiales de dialogue œuvrèrent non seulement au cours des années 1965-1978 mais pendant toute la période que nous avons étudiée est celui de la lutte contre l'antisémitisme. Cette attitude de haine, de mépris et de violence à l'égard des Juifs connut tantôt des "hauts" (tel les nombreux attentats en 1982), tantôt des "bas". Le conflit israélo-palestinien ainsi que la montée de l'islam (surtout à partir des années 1970) ne furent pas étrangers aux actes et aux écrits antisémites. Les commissions ecclésiales eurent à cœur de réagir tant aux propos déplacés et à la persistance de préjugés rencontrés au sein de leur Église qu'aux faits d'actualité antisémites violentant les communautés juives belge et/ou française.

### **De 1978 à 2000**

En 1978 commença une nouvelle ère dans le dialogue avec l'avènement du pape Jean-Paul II. En Belgique et en France, de nouveaux acteurs vinrent également modifier le paysage des relations entre Juifs et catholiques : nouveaux archevêques à Malines-Bruxelles (Godfried Danneels en 1979) et à Paris (Jean-Marie Lustiger en 1981) et nouveaux grands rabbins de Bruxelles (Albert Guigui en 1981) et de France (René-Samuel Sirat en 1980).

### ***Réflexion sur la Shoah dans le cadre de l'affaire du carmel d'Auschwitz et des béatifications/canonisations controversées***

La déclaration *Nostra Aetate* fut publiée vingt ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale à une époque où l'on prenait progressivement conscience de ce qu'avait été la Shoah. Cet événement constitua incontestablement un choc dans les consciences chrétiennes, qui eut pour conséquence que l'Église s'engagea dans une révision de son enseignement à l'égard des Juifs. Au moment du concile Vatican II, le cardinal Bea (responsable de l'élaboration de ce document) dit : « C'est

parce qu'il y a eu Auschwitz que nous parlons.»<sup>9</sup> Cependant, on n'aborda pas directement cette question de l'extermination des Juifs dans les documents conciliaires. Cette réflexion sur la Shoah n'est pas née du jour au lendemain. Il fallut du temps avant que le mot même de « Shoah » soit retrouvé dans un document officiel et dans des discours<sup>10</sup>. *Nostra Aetate* ne parlait pas de cet événement dramatique, ne voulant pas fonder les relations nouvelles de l'Église avec les Juifs sur celui-ci. Le premier document à parler de la Shoah date de 1985. Il faisait une très brève allusion à ce drame : « la catéchèse devrait aider à comprendre la signification, pour les Juifs, de leur extermination pendant les années 1939-1945 et de ses conséquences », allusion qui ne dit pas combien la mesure de cet événement doit être prise en compte par les consciences chrétiennes<sup>11</sup>.

Après 1985, l'Église va progressivement évoluer d'une attitude qui voulait comprendre ce que fut la Shoah pour les Juifs vers une attitude qui veut comprendre ce que cet événement peut révéler pour les chrétiens. Le tournant dans la réflexion sur la Shoah fut l'affaire du carmel d'Auschwitz<sup>12</sup>. Cette affaire qui suscita un grave contentieux entre

---

<sup>9</sup>Signification d'Auschwitz. Conseil national de l'Amitié judéo-chrétienne de France. 9 mars 1980, dans *Sens*, 4 (1980), pp. 73-76.

<sup>10</sup>La première allusion du pape Jean-Paul II date de 1979. Lors de son voyage en Pologne, il parla d'Auschwitz comme du « Golgotha des temps modernes », expression qui fut très mal reçue par les Juifs, car elle « accredité indirectement la vieille tradition de la souffrance passive, qui aurait valeur en soi » et donne l'impression qu'on essaie de récupérer la Shoah en lui donnant une signification chrétienne. Cf. *Synthèse de l'enquête menée par le CERJ*, réalisée par L. Derosseaux, 1990, p. 22 (document mis à disposition par P.-M. Bogaert) ; Jean-Paul II, *Allocution prononcée à Auschwitz-Birkenau*, dans *D. C.*, 76, 1767 (1/07/1979), pp. 631-634.

<sup>11</sup>Commission du Saint-Siège pour les relations avec le Judaïsme, *Catholiques et juifs. Un nouveau regard. Notes*, dans *D. C.*, 82, 1900 (21/07/1985), pp. 733-738.

<sup>12</sup>Pour rappel, l'affaire du carmel d'Auschwitz s'est déroulée de 1985 à 1993. Des religieuses se sont implantées dans l'ancien théâtre qui avait servi pendant la Shoah à stocker le gaz zyklon B. Cette implantation fut révélée en Belgique lors de la visite de Jean-Paul II en 1985 et cela provoqua une levée de boucliers des communautés juives tant de Belgique, que de France et du monde. En 1987, un accord fut conclu entre une délégation juive et une délégation catholique stipulant le transfert du carmel (pour février 1989) et la construction d'un centre d'information, de rencontre, de dialogue et de prière (Genève II). Beaucoup de retard fut pris dans l'application de l'accord et les sœurs quittèrent le couvent en 1993 au lieu de 1989, ce qui suscita de nombreux remous de 1989 à 1993. La fin heureuse de l'affaire du carmel renforça les liens entre Juifs et catholiques. C'était la première fois dans l'histoire que des Juifs et des catholiques s'étaient mis ensemble autour d'une table sur un pied d'égalité pour tenter de trouver une solution. Cette affaire permit de créer de véritables liens d'amitié et de confiance qui ont perduré. Cf. Th. Hebbelinck, *L'affaire*

chrétiens et Juifs permit de prendre conscience des enjeux mémoriels (juif et polonais) autour de la Shoah et d'Auschwitz et de mettre en évidence la question de la symbolique d'Auschwitz. Sur cet épisode douloureux se greffèrent d'autres controverses dans lesquelles l'Église de France s'investit particulièrement : la béatification et la canonisation d'Edith Stein, jeune carmélite d'origine juive convertie au catholicisme qui fut gazée à Auschwitz(1987 et 1998) ; la visite controversée de Kurt Waldheim, président de la République fédérale d'Autriche, qui fut convaincu en 1986 d'avoir été un officier de la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre mondiale (1987). Ces événements firent douter les Juifs du réel changement engagé par l'Église depuis Vatican II. Dans ce contexte houleux, en septembre 1987, le pape Jean-Paul II promit aux Juifs quela Shoah ferait l'objet d'études historiques et théologiques et que le Saint-Siège publierait un document sur cette question. Ce document fut attendu onze ans.

Parallèlement à ces controverses, il y avait également un problème latent qui entravait de manière durable les relations entre Juifs et catholiques : la non-reconnaissance de l'État d'Israël par le Saint-Siège. Les Juifs ne comprenaient pas pourquoi Rome tardait à instaurer des liens officiels avec l'État hébreu. Ce problème fut "résolu" en décembre 1993 par l'Accord fondamental entre Israël et le Saint-Siège<sup>13</sup>.

### *Chemin vers la repentance*

Au printemps 1994, en prévision du grand Jubilé de l'an 2000, le pape Jean-Paul II proposa un examen de conscience de la fin du millénaire, celui-ci devant mener à la reconnaissance des principaux contre-témoignages des « fils de l'Église » au cours des dix derniers siècles, notamment en ce qui concerne l'antisémitisme. Il invita les Églises nationales à faire également ce travail. De nombreux évêchés firent des demandes de repentance, parmi lesquels l'Église de France. Cet épisode fit l'objet d'une attention particulière dans notre thèse, car elle constitua une étape clé des relations entre Juifs et catholiques en

---

*du carmel d'Auschwitz d'hier à aujourd'hui. Implication des Églises belge et française dans la résolution du conflit*, Louvain-la-Neuve, 2012.

<sup>13</sup>Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'État d'Israël, dans *D. C.*, 2087 (6/02/1994), pp. 116-123.

France. La déclaration de repentance lue le 30 septembre 1997 à Drancy, au nord de Paris, lieu de partance des trains vers Auschwitz, rencontra non seulement plusieurs difficultés avant de pouvoir être prononcée mais elle reçut également un écho largement négatif<sup>14</sup>. Cette réception délicate mit en évidence la grande difficulté qu'ont les catholiques à reconnaître la part de responsabilité qu'a eue l'Église dans les événements qui menèrent à la Shoah (non par un discours antisémite, mais à cause des préjugés antijuifs qui ont pu mener les consciences chrétiennes à être obscurcies face à la montée des nationalismes et de l'antisémitisme), ainsi que le silence officiel de l'Église pendant la guerre. Ce type de réactions avait déjà été observé en France en 1992, lorsque le rapport sur Paul Touvier<sup>15</sup> et l'Église fut publié<sup>16</sup>. Elles furent également observées en 1998 lorsque Rome publia enfin le document promis sur la Shoah<sup>17</sup>. Ces différents incidents mirent en évidence le fait que l'« enseignement de l'estime » promu au plus haut niveau n'avait pas forcément pénétré les mentalités chrétiennes.

Une autre controverse confirma ces dires en 1994 : l'affaire de la *Bible des Communautés chrétiennes* (BCC). Cette Bible publiée avec l'imprimatur de l'évêque de Versailles contenait de nombreuses notes injurieuses concernant les Juifs. Elle était empreinte de relents de la théologie de la substitution. Or, cette Bible fut accueillie par la plupart de ses lecteurs sans problème, ce qui montrait qu'il y avait toute une catégorie de personnes qui pouvait accepter sans s'offusquer, ni même s'étonner cet « enseignement du mépris ».

---

<sup>14</sup>Déclaration de repentance de l'Église de France, dans *D. C.*, 2168 (19/10/1997), p. 870-872 ; Th. Hebbelinck, « Le 30 septembre 1997 : L'Église de France demande pardon aux juifs. Impulsion du cardinal Lustiger et réception de l'événement », dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 103 (2008/1), pp. 119-161.

<sup>15</sup>Milicien qui fut chef régional du service de renseignement à Lyon (fit exécuter sept Juifs en représailles du meurtre de Philippe Henriot, Secrétaire d'État à l'information de Vichy).

<sup>16</sup>Ce rapport avait mis en évidence les complicités ecclésiales (du moins l'aide ecclésiastique) dont avait joui le milicien pendant sa cavale : R. Rémond (éd.), *Paul Touvier et l'Église. Rapport de la Commission historique instituée par le cardinal Decourtray*, Paris, 1992.

<sup>17</sup>Commission pour les Rapports religieux avec le Judaïsme, *Nous nous souvenons. Une réflexion sur la Shoah*, dans *D. C.*, 2179 (5/04/1998), pp. 336-340.

## ***Poursuite de la réflexion***

En arrière-plan de tous ces événements plus “ponctuels”, l’approfondissement du judaïsme et des liens unissant les deux religions fut poursuivi au cours des années 1978 à 2000. Outre la réflexion entreprise sur la Shoah, la France et Rome publièrent des documents sur la lecture de la Bible : *Lire l’Ancien Testament* du CERJ<sup>18</sup> et *Le peuple juif et ses Saintes Écritures dans la Bible chrétienne* de la Commission biblique pontificale<sup>19</sup>. Ces documents mirent en évidence l’importance et le respect dû à la lecture juive de ce que les chrétiens appellent l’Ancien Testament. Cette lecture peut aider les fidèles catholiques à mieux comprendre ces textes dans lesquels ils voient une préfiguration et une annonce de la venue de Jésus.

La réflexion ecclésiale concernant les liens de l’Église avec les Juifs évolua de la manière suivante au cours de la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, elle visa à compléter la déclaration conciliaire, dont on regrettait la déploration (et non la condamnation) de l’antisémitisme<sup>20</sup> et l’évocation évasive du déicide<sup>21</sup>. Les documents suivants commencèrent à s’interroger sur la permanence juive et sur la valeur accordée par les Juifs à la terre d’Israël. Les controverses des années 1980-1990 obligèrent l’Église à s’interroger sur la Shoah, sur la signification de cet événement, sur l’antijudaïsme traditionnel de l’Église et sur ses conséquences. Enfin, cette prise de conscience poussa l’Église à s’interroger à l’aube du XXI<sup>e</sup> siècle sur la valeur de l’Ancien et du Nouveau Testament (voir d’où provient l’antijudaïsme, fondé dans le Nouveau Testament).

---

<sup>18</sup> Comité épiscopal français pour les Relations avec le Judaïsme, « Lire l’Ancien Testament. Contribution à une lecture catholique de l’Ancien Testament pour permettre le dialogue entre juifs et chrétiens : réflexion », dans *D. C.*, 2163 (6/07/1997), pp. 626-635.

<sup>19</sup> Commission biblique pontificale, *Le peuple juif et ses Saintes Écritures dans la Bible chrétienne*, Paris, Le Cerf, 2001.

<sup>20</sup> « En outre, l’Église qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes [...] déplore les haines, les persécutions et toutes les manifestations d’antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs. »

<sup>21</sup> « Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ, ce qui a été commis durant sa passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps. »

Rappelons aussi qu'au cours des années 1978 à 2000, les commissions ecclésiales de dialogue continuèrent à lutter contre l'antisémitisme, poursuivirent leurs efforts en matière de catéchèse et de liturgie et tentèrent (surtout en France) de former davantage les séminaristes et prêtres à la religion juive.

### **Conclusions**

En étudiant l'évolution de l'Église catholique à l'égard des Juifs et en étudiant la réception de cette nouvelle attitude par les chrétiens, notre thèse a pu dégager plusieurs conclusions.

#### ***Le nouveau discours de l'Église***

L'« enseignement de l'estime » de l'Église catholique à l'égard des Juifs est bien réel. Il ne s'agit pas d'une nouvelle tactique pour convertir les Juifs, comme le craignaient certains d'entre eux. Au contraire, comme le disait déjà en 1965 la déclaration *Nostra Aetate*, la relation de l'Église et des Juifs appartient au plan de Dieu et au mystère de Dieu. Chrétiens et Juifs sont reliés « spirituellement » et cela fonde théologiquement les relations entre ces croyants. L'« enseignement de l'estime » – avant donc d'être une conséquence de la Shoah (même si cet événement dramatique a joué un rôle certain dans l'élaboration du nouveau discours ecclésial) – est un devoir de l'Église, qui se sait reliée par sa foi et par son identité au peuple juif.

Les nouvelles relations entre l'Église et le monde juif introduites lors de Vatican II nécessitent de repenser tout le discours de l'Église concernant les Juifs et le judaïsme. On sait désormais ce qu'on ne peut plus dire (ce que l'Église réprouve : l'antisémitisme, le déicide). Un nouveau discours s'élabore lentement, mais il reste de nombreuses zones d'ombre et de nombreuses questions. Ce discours officiel de l'Église sur le judaïsme met du temps à changer non seulement à cause des personnes réfractaires au sein des instances catholiques ou à cause de la situation du Proche-Orient, mais avant tout pour des questions internes à la foi. Les nouvelles relations engagées par le concile avec les Juifs engendrent de très nombreux questionnements qui bousculent

tout un enseignement, toute une manière de voir les choses et de lire les Évangiles. En effet, le judaïsme interroge l'Église dans son identité même. L'élaboration de ce nouveau discours dépend fortement des personnalités placées aux postes importants (stratégiques). Qu'il suffise d'étudier le rôle important joué par le cardinal Lustiger dans ce domaine.

### ***Qui connaît ce nouvel enseignement ?***

Au sein de l'Église catholique, il y a une catégorie de croyants qui ont perçu les enjeux de la relation de l'Église avec le monde juif et qui se sont investis pour apaiser les nombreuses controverses qui ternirent ces relations pendant la période étudiée. Ces personnes sont celles qui ont fait un réel chemin vers les Juifs pour les comprendre dans leur mémoire, pour les rejoindre dans leur histoire (qui est une histoire blessée dans les relations avec l'Église). Ces personnes ne se sont pas investies dans les controverses aux côtés des Juifs pour leur faire plaisir ou par crainte de perdre leur amitié ; mais elles l'ont fait parce qu'à un niveau "spirituel", elles ont compris les liens fondateurs qui existent entre les deux religions. Pour elles, la relation entre Juifs et chrétiens appartient au plan de Dieu. L'enjeu premier est d'éradiquer tout soupçon de théologie de la substitution afin d'être cohérent dans sa foi. Il y va pour elles de la fiabilité de l'Église.

Le nouvel enseignement de l'Église a d'abord été suscité par une interpellation de la base (suite à l'intervention de Jules Isaac) avant d'être encouragé au plus haut niveau ecclésial (que ce soit à Rome ou dans les Églises nationales). La question actuelle est : comment faire redescendre cet enseignement à la base et comment le faire connaître auprès des fidèles ? Ces derniers – dans leur toute grande majorité – ignorent en effet les avancées qu'ont connues les relations entre Juifs et catholiques. Au sein même de la hiérarchie catholique et du clergé, l'ignorance est souvent de mise.

Il faut être bien conscient que l'Église n'est pas monolithique. On retrouve en son sein toutes les tendances. L'Église s'intéresse à toutes les questions, qu'elles soient éthiques, écologiques, politiques, sociétales, etc. La majorité des fidèles est loin de connaître les Juifs et de les

côtoyer. Ils ne se sentent dès lors pas concernés par les relations avec les Juifs. Dans les instances ecclésiales (par exemple au sein d'une même conférence épiscopale), il y a aussi des instances aux visées très diverses qui peuvent parfois s'opposer. Dans le cas qui nous concerne, nous pensons au CERJ et au SRI (Secrétariat pour les Relations avec l'Islam) qui défendent des options parfois divergentes. Ces options différentes rendent la tâche du Magistère ardue pour élaborer un discours unique et valable universellement.

De nombreux chrétiens sont aujourd'hui perdus parce qu'ils ne savent plus « dans quelle catégorie penser, étant donné que le paradigme de la substitution n'est plus valable »<sup>22</sup>. On sait ce qu'on ne peut plus dire (« Juifs déicides »), mais on ignore encore trop souvent ce qu'est le judaïsme et qui sont les Juifs d'aujourd'hui. Cela se greffe sur un terrain où la plupart des catholiques ignorent bien souvent aussi ce qui constitue leur propre religion (déchristianisation). Par ailleurs, la persistance du conflit israélo-palestinien et des préjugés antijuifs entravent les relations et le nouveau discours. Trop facilement, les chrétiens assimilent les Juifs d'aujourd'hui à l'État d'Israël et on semble glisser vers une nouvelle forme d'antisémitisme liée à la terre d'Israël. Dans son livre sur l'antisémitisme intitulé *Haine et violences antisémites. Une rétrospective (2000-2013). Menaces sur la République*, Marc Knobel (qui fut professeur d'histoire-géo, actuellement chercheur au CRIF) dit que l'Église peut beaucoup pour lutter contre ce fléau<sup>23</sup>. La parole d'Église est en effet importante, mais il faut aussi être lucide. L'Église n'a plus la même audience que par le passé. Son discours est qualifié par la grande majorité des citoyens (et aussi par la catégorie des catholiques qui se définissent comme « catholiques non pratiquants ») de rétrograde. Un sujet comme les liens entre judaïsme et christianisme reçoit très peu d'échos. Selon nous, l'Église peut encore avoir un impact pour éliminer les préjugés antijuifs grâce à des événements à portée symbolique (par exemple, la présence de Jean-Paul II à la synagogue de Rome en 1986 et au Mur du Temple à Jérusalem en 2000).

---

<sup>22</sup> Terme utilisé par le cardinal G. Danneels : cf. CR de la 78<sup>e</sup> réunion de la CNCJ, 11/03/1995 (document mis à disposition par J. Jadoul).

<sup>23</sup>M. Knobel, *Haine et violences antisémites. Une rétrospective : 2000-2013. Menaces sur la République*, Paris, 2013 ; <http://www.zenit.org/fr/articles/dans-la-lutte-contre-l-antisemitisme-l-eglise-peut-beaucoup> (consulté le 2/10/2013).

Ceux-ci peuvent avoir des répercussions importantes grâce à leur médiatisation. Ils permettent de faire connaître la nouvelle attitude ecclésiale à l'égard du monde juif.

### ***Depuis l'année 2000***

Depuis la repentance de 2000, les relations entre Juifs et catholiques semblent avoir connu un tournant important. Les premiers ont réellement compris que l'Église voulait changer à leur égard. Désormais, l'amitié semble acquise. On pourrait dire que la période d'apprivoisement (pour parler comme le *Petit Prince* de Saint-Exupéry) est terminée ; une réelle amitié et une réelle estime existent bel et bien. Un dialogue toujours plus authentique peut se poursuivre. On peut désormais envisager d'aller plus loin dans le dialogue et aborder de nouvelles questions théologiques (tel le dialogue à New York entre rabbins et évêques instauré par le cardinal Lustiger et le grand rabbin I. Singer).

Les défis pour l'Église d'aujourd'hui dans sa relation avec les Juifs sont pluriels : le dialogue ne doit pas se passer uniquement au plus haut niveau (à Rome ou entre rabbins et évêques), mais doit se dérouler davantage à la base (que l'ensemble des chrétiens accède à cet enseignement) ; l'Église doit prendre plus en compte le judaïsme d'aujourd'hui et pas seulement celui du temps de Jésus (elle doit se laisser interroger par le judaïsme vivant) ; la relève doit être assurée dans les instances qui s'intéressent aux relations entre Juifs et catholiques. Le temps des pionniers révolu, une nouvelle génération doit prendre le relais. Enfin, le défi majeur concerne l'actualité, qui entrave le dialogue. Il importe de faire comprendre aux chrétiens qu'ils sont enracinés de manière irrévocable dans le peuple juif, où qu'ils habitent (qu'il y ait ou non des Juifs) et quoi qu'il en soit des développements de la situation au Moyen-Orient.